

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) À OC RELATIVE À LA  
DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET DE MODIFICATION DES *CONDITIONS DE SERVICE*  
ET *TARIF D'ÉNERGIR*, S.E.C. À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2025**

---

**FORMULE DE VARIATION DES COÛTS**

- 1. Références :**
- (i) Pièce [C-OC-0032](#), p. 4;
  - (ii) Pièce [C-OC-0032](#), p. 15 et 16;
  - (iii) Pièce [B-0325](#), p. 17 et 18, réponse à la question 6.1.1;
  - (iv) Tableau établi par la Régie.

**Préambule :**

(i) « Aux fins de l'élaboration du présent mémoire, OC s'est fondée sur les réponses fournies par Énergir à ses demandes de renseignements, ainsi que sur celles transmises à l'expert retenu par les intervenantes ».

(ii) OC recommande notamment à la Régie de retenir, pour l'indexation des dépenses d'exploitation, une pondération de 55 % pour l'EERH et de 45 % pour l'IPC-Québec et d'accepter le retrait du facteur G pour la présente FVC. L'intervenante propose également de retenir un facteur de productivité établi suivant la méthode de l'expert commun des intervenants.

(iii) Pour l'année tarifaire 2026-2027, Énergir établit l'indice EERH à 4 % et l'IPC à 2,46 %.

(iv) Selon les recommandations d'OC présentées en référence (ii) et considérant les indices d'inflation de la référence (iii), la Régie établit le coût de service de base de l'année 2026-2027 au tableau suivant.

Année tarifaire 2026-2027 <a href="#">Section 7 de la pièce B-0318</a>	CT 2025-2026	CS de base	à la marge	indice	Facteur X	CS de base 2026-2027
<b>Base de tarification</b>	2 647 834	2 493 248	154 586	2,46%	-0,265%	2 547 975
Taux de rendement sur la BT	6,06%	6,06%				
<b>Coût de service</b>						
Frais de distribution du CDG	8 059	8 059		2,46%	-0,265%	8 236
Autres revenus d'exploitation	(4 195)	(4 195)		2,46%	-0,265%	(4 287)
Dépenses d'exploitation	241 536	132 845		4,00%	-0,265%	137 807
		108 691		2,46%	-0,265%	111 077
Coûts des services rendus -ASF	20 392		20 392			-
Autres composantes ASF	(11 038)		(11 038)			-
PGEÉ	6 855		6 855			-
Amortissements immos	157 310	157 310		2,46%	-0,265%	160 763
Amortissements frais reportés et actifs intangibles	80 187	48 718	31 469	2,46%	-0,265%	49 787
Impôts fonciers et autres	50 977	50 977		2,46%	-0,265%	52 096
Impôts sur le revenu	24 601	24 601		2,46%	-0,265%	25 141
Rendement sur la BT	160 459	151 091	9 368	2,46%	-0,265%	154 407
Revenu requis avant Contribution GES	735 143	678 097	57 046			695 027
Contribution GES	(6 036)		(6 036)			
Revenu requis clientèle	729 107	678 097	51 010			695 027

### Demandes :

- 1.1 Outre les réponses d'Énergir aux DDR mentionnées en référence (i), veuillez indiquer si OC a également considéré les réponses d'Énergir aux DDR de la Régie. Veuillez commenter.
- 1.2 Veuillez confirmer que le tableau présenté en préambule (iv) reflète les recommandations d'OC. Dans la négative, veuillez expliquer.